



Assemblée générale

Distr. générale
14 août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

Le sport au service du développement et de la paix

Renforcement du cadre mondial de promotion du sport au service du développement et de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [71/160](#) de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général y fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix, qu'il propose d'actualiser en se fondant sur les contributions apportées par les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes. Il y formule également des recommandations concernant les mesures à prendre par les États Membres et les organismes des Nations Unies pour renforcer les liens entre les politiques et pratiques existantes en matière de sport à l'échelle internationale, de façon à parvenir à une meilleure collaboration et à améliorer la cohérence de l'action visant à mettre le sport, en tant que facteur du développement durable, au service de l'humain.

* [A/73/150](#).



I. Introduction

1. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont reconnu que le sport était un facteur important de développement durable, notamment en raison de sa contribution croissante au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise. Dans ce contexte, dans sa résolution [71/160](#), l'Assemblée générale a invité les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes à promouvoir la sensibilisation et l'action en faveur du développement et de la paix et à contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 grâce aux initiatives axées sur le sport, ainsi qu'à promouvoir l'intégration du sport au service du développement et de la paix dans les programmes de développement. Dans cette optique, elle les a engagés à prendre des mesures dans quatre domaines prioritaires, conformément au Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix, à savoir : a) préciser les contours d'un cadre mondial pour le sport au service du développement et de la paix; b) promouvoir et appuyer l'intégration et la prise en compte du sport au service du développement et de la paix dans les programmes et les politiques de développement ; c) promouvoir des mécanismes de financement novateurs et des arrangements faisant appel à toutes sortes d'intervenants; d) promouvoir et faciliter des outils de suivi et d'évaluation.

2. Conformément à la résolution [71/160](#), le présent rapport donne un aperçu des progrès accomplis par les parties prenantes pour mettre en œuvre le Plan d'action et ses quatre domaines prioritaires. Il s'appuie sur les informations fournies par les États Membres¹ et les organismes des Nations Unies² concernant les initiatives qu'ils ont prises de 2016 à 2018 dans le domaine du sport, ainsi que sur les délibérations et les recommandations issues de la réunion d'un groupe spécial d'experts et du dialogue interinstitutions organisé en 2018 par le Département des affaires économiques et sociales sur le thème du renforcement du cadre mondial de promotion du sport au service du développement et de la paix³. Il y sera également question des priorités thématiques et des évolutions méthodologiques à prendre en considération, ainsi que des défis à relever et des possibilités à exploiter pour progresser dans le sens des orientations énoncées dans le Plan d'action. Le Secrétaire général y propose également une actualisation de ce dernier et formule des recommandations concernant les mesures à prendre par les États Membres et les organismes des Nations Unies pour renforcer les liens entre les politiques et pratiques existantes en matière de sport à l'échelle internationale, de façon à parvenir à une meilleure collaboration et à

¹ Une note verbale datée du 25 avril 2018 a été adressée à tous les États Membres par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales pour leur demander d'apporter leurs contributions en vue de l'élaboration du présent rapport. Ont répondu à cette demande les 11 États Membres suivants : Allemagne, Autriche, Fédération de Russie, Guatemala, Hongrie, Mexique, Monaco, Palaos, Philippines, Turquie et Ukraine.

² Un mémorandum daté du 10 mai 2018 a été adressé aux organismes des Nations Unies par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales pour les inviter à leur tour à apporter leurs contributions. Ont répondu à cette demande les entités suivantes: le Département des affaires économiques et sociales, le Département de l'information, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Office des Nations Unies à Genève, le programme des Volontaires des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale.

³ Voir www.un.-expert-group-meetings-and-panel-discussions/sport-development-peace.htmlorg/development/desa/dspd/2018.

améliorer la cohérence de l'action visant à faire du sport un facteur de développement durable.

II. Élaboration d'un cadre mondial

3. Une conception et une approche communes de la promotion et de la prise en compte du sport au service du développement et de la paix fait rapidement son chemin au sein de la communauté internationale. Les États Membres, les organismes des Nations Unies, les fédérations sportives internationales et d'autres parties prenantes, s'appuyant sur les bases solides qu'offrent le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, élaborent des cadres de collaboration qui mettent à profit le sport et l'activité physique structurée ou non structurée pour obtenir de meilleurs résultats en matière de développement, plutôt que de les considérer comme une fin en soi. Ces cadres d'action présentent des objectifs variés, parmi lesquels le développement social personnel et interpersonnel, la promotion de la santé, le règlement des conflits, le dialogue interculturel, l'inclusion sociale et le développement économique. Ils visent à exploiter et à renforcer les atouts essentiels de la pratique d'un sport et d'une activité physique structurée ou non structurée, qu'il s'agisse du caractère universel de cette pratique, de sa capacité à créer des liens entre individus et entre groupes et à favoriser l'affirmation de soi, la motivation et l'inspiration, de sa contribution à la santé physique, ou de sa capacité à offrir un cadre propice à l'apprentissage des compétences nécessaires à la vie courante. Au niveau international, les gouvernements ont approuvé la mise en œuvre de deux grands cadres à cet égard : le Plan d'action de Kazan et le Plan d'action mondial 2018-2030 pour l'activité physique.

A. Plan d'action de Kazan et Cadre de suivi des politiques du sport de la Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport

4. Organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 2017, la sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport a adopté le Plan d'action de Kazan, qui marque la reconnaissance du Cadre de suivi des politiques du sport conçu pour la Conférence visant « à faciliter la convergence des politiques internationales et multipartites, à faciliter la coopération internationale et à promouvoir les efforts de renforcement des capacités des autorités gouvernementales et des organisations sportives »⁴. À sa trente-neuvième session, tenue à Paris du 30 octobre au 14 novembre 2017, la Conférence générale de l'UNESCO a accueilli avec satisfaction le « Plan d'action de Kazan [...] comme un cadre de référence primordial, fondé sur le volontariat, visant à encourager la convergence internationale entre les décideurs dans les domaines de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport et comme un outil d'harmonisation des politiques internationales et nationales dans ces domaines avec le Programme 2030 des Nations Unies »⁵.

5. Le Plan d'action et son cadre de suivi, qui s'articulent autour de trois grands domaines d'action axés sur l'accès universel au sport, à l'éducation physique et à l'activité physique, visent à maximiser la contribution du sport au développement

⁴ Voir « Rapport final de la sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, Kazan (Fédération de Russie) », 14-15 juillet 2017 (SHS/2017/5 REV).

⁵ Voir UNESCO, *Documents de la Conférence générale, trente-neuvième session, tenue à Paris du 30 octobre au 14 novembre 2017, vol. 1, Résolutions*, chap. IV, résolution 30.

durable et à la paix, et à protéger l'intégrité du sport. L'alignement du secteur du sport et des initiatives en matière de sport avec les priorités de développement durable y est encouragé, et les domaines de développement dans lesquels il est avéré que le sport a une forte incidence y sont présentés.

6. Le Plan d'action et son Cadre de suivi donnent la priorité à 10 des objectifs de développement durable et à 36 des cibles associées, à la réalisation desquels les approches fondées sur le sport contribuent efficacement : l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être), l'objectif 4 (Éducation de qualité), l'objectif 5 (Égalité des sexes), l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), l'objectif 10 (Réduction des inégalités), l'objectif 11 (Villes et communautés durables), l'objectif 12 (Modes de consommation et de production durables), l'objectif 13 (Lutte contre les changements climatiques), l'objectif 16 (Paix, justice et institutions solides) et l'objectif 17 (Partenariat mondial pour le développement durable). En se concentrant sur ces objectifs, le Plan d'action vient enrichir les travaux de recherche menés à l'échelle internationale⁶ et européenne⁷ pour analyser la contribution du sport à la réalisation des objectifs de développement durable.

B. Plan d'action mondial 2018-2030 pour l'activité physique

7. À sa soixante et onzième session, tenue en 2018, dans le cadre de la lutte contre la prévalence croissante des maladies non transmissibles, l'Assemblée mondiale de la santé a approuvé le Plan d'action mondial 2018-2030 pour l'activité physique élaboré par l'Organisation mondiale de la Santé en collaboration avec l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles⁸. Le Plan d'action mondial vise à garantir l'accès de tous à des environnements sûrs et favorables, propices à une activité physique quotidienne et à l'amélioration de la santé de l'individu et de la communauté ainsi qu'au développement social, culturel et économique de toutes les nations. Son objectif est de réduire de 15 % la prévalence mondiale de l'inactivité physique chez les adultes et les adolescents d'ici à 2030.

8. Le Plan d'action mondial indique que dans le cadre des efforts faits pour réduire l'inactivité physique, une action systémique associant l'ensemble de la société contribuerait à la réalisation de 13 des objectifs de développement durable. À cet égard, il n'est pas étonnant de constater que la plupart desdits objectifs coïncident avec ceux – au nombre de 10 – auxquels le sport contribue de manière évidente. Les objectifs ci-après sont également prioritaires dans le Plan d'action mondial : l'objectif 2 (Élimination de la faim) ; l'objectif 9 (Industrialisation, innovation et infrastructure) ; l'objectif 15 (Vie terrestre) ; l'objectif 17 (Partenariat mondial pour le développement durable). Les mesures envisagées au titre du Plan d'action mondial visent principalement à mieux faire connaître les bienfaits d'une activité physique régulière, en fonction des aptitudes de chacun, à tous les âges ; à promouvoir l'accès de tous à une activité physique, notamment par la mise à disposition équitable de lieux et d'espaces sûrs ; à accroître les occasions de pratiquer une activité physique à

⁶ Voir, par exemple, *Enhancing the Contribution of Sport to the Sustainable Development Goals* (Secrétariat du Commonwealth, Londres, 2017), et *Sport for Development and Peace and the 2030 Agenda for Sustainable Development: Commonwealth Analysis* (Secrétariat du Commonwealth, Londres, 2015).

⁷ Voir, par exemple, *The Economic Cost of Physical Inactivity in Europe: An International Sport and Culture Association and Centre for Economics and Business Research*, Centre for Economics and Business Research (Londres, 2015).

⁸ Voir www.who.int/fr/news-room/detail/25-05-2018-seventy-first-world-health-assembly-update-25-may.

l'échelle de l'individu, de la famille ou de la communauté; à renforcer les dispositifs de mise en œuvre à tous les niveaux.

C. Conception commune

1. Convergence des politiques : priorités

9. Si le Plan d'action de Kazan et le Plan d'action mondial 2018-2030 pour l'activité physique présentent des recoupements quant à leur alignement avec les objectifs de développement durable, ils sont aussi véritablement complémentaires. Le Plan d'action de Kazan est d'ailleurs cité dans le Plan d'action mondial comme référence quant à l'engagement des États Membres à favoriser un développement sain de l'enfant par l'activité physique⁹. Si le Plan d'action mondial a pour objet de promouvoir l'activité physique elle-même en tant que mesure de santé, étant entendu que celle-ci fait partie d'une approche globale et contribue donc de manière secondaire à d'autres domaines de développement, le Plan d'action de Kazan, quant à lui, vise plus généralement à ce que les politiques et les initiatives en matière de sport, d'éducation physique et d'activité physique soient effectivement intégrées dans des cadres de développement plus larges. Le Plan d'action mondial est donc un complément utile aux grandes orientations du Plan d'action de Kazan, puisqu'il propose un examen approfondi assorti de mesures détaillées visant à universaliser l'accès à l'activité physique, à éliminer les obstacles qui y font entrave et à maximiser la contribution de l'activité physique à l'amélioration de la santé et du bien-être de tous, en particulier des groupes sociaux se trouvant en situation de vulnérabilité ou de marginalisation.

10. Les deux instruments ont été élaborés grâce à la participation de nombreuses parties, se fondant ainsi sur le savoir-faire des gouvernements et des principales parties prenantes dans différents secteurs, notamment les organismes des Nations Unies et les organisations apparentées, le milieu universitaire, les organisations sportives et d'autres partenaires de la société civile. Cela leur confère une légitimité qui favorisera leur mise en œuvre. Néanmoins, un large engagement politique est nécessaire pour garantir des progrès durables. L'action menée en matière de sport à l'échelle du système des Nations Unies converge déjà de façon croissante autour du Plan d'action de Kazan, les États Membres reconnaissant progressivement le rôle de pivot que peut jouer ce dernier dans la coordination des politiques. Par exemple, à sa trente-septième session, qui s'est tenue en 2018, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 37/18, intitulée « Promotion des droits de l'homme par le sport et l'idéal olympique », dans laquelle il a pris acte du Plan d'action de Kazan, et à sa septième session, tenue en 2017, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a rappelé le Plan d'action, en particulier le domaine stratégique principal III de son cadre de suivi¹⁰.

2. Plateformes de dialogue mondial

11. Le dispositif intergouvernemental des Nations Unies dispose d'un nombre croissant d'instances favorisant le dialogue sur la question du sport au service du développement et de la paix. On compte parmi elles la Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, ainsi que le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport et son Conseil consultatif permanent, qui se compose d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales régionales et d'organisations sportives, dont

⁹ Organisation mondiale de la Santé, *Plan d'action mondial 2018-2030 pour l'activité physique : des personnes plus actives pour un monde plus sain* (Genève, Suisse, 2018).

¹⁰ Voir www.unodc.org/unodc/en/corruption/COSP/session7-resolutions.html.

le Comité international olympique, le Comité international paralympique, la Fédération internationale de football association, l'Association internationale des fédérations d'athlétisme et des partenaires de la société civile. L'Assemblée générale se penche également, une fois par an, sur la question du sport au service du développement et de la paix, et la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption traite de la question de la corruption dans le sport.

12. Conformément à sa résolution 37/18, le Conseil des droits de l'homme a décidé d'inscrire à son programme de travail une réunion-débat thématique ayant trait à la promotion des droits de l'homme par le sport et l'idéal olympique. Cette réunion-débat se tiendra tous les quatre ans, dans la période précédant les Jeux olympiques et paralympiques d'été, la première devant avoir lieu à la quarante-quatrième session du Conseil, en vue des Jeux olympiques qui se dérouleront à Tokyo en 2020. En outre, en octobre 2018, le Forum social du Conseil examinera les possibilités d'utiliser le sport et l'idéal olympique pour promouvoir les droits de l'homme pour tous et en renforcer le respect universel.

13. L'adoption en 2017, par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, de la résolution 7/8 sur la corruption dans le sport ajoute une nouvelle dimension au cadre mondial qui se fait jour car elle vise à garantir l'intégrité du sport et à éviter que la contribution que celui-ci peut apporter à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable ne soit mise en péril. Cette résolution couvre un large éventail de questions et vise principalement à favoriser la conduite d'enquêtes sur l'utilisation du sport aux fins d'un gain illicite ou illégal, afin de prévenir, de détecter et de sanctionner de tels actes.

3. Trêve olympique

14. La reconnaissance de la notion de trêve olympique demeure partie intégrante du nouveau cadre mondial concernant le sport au service du développement et de la paix. L'ONU est résolue à poursuivre ses efforts en faveur de la paix grâce au sport, et à exiger des cessez-le-feu dans ce contexte. Au cours de la période précédant les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver qui se tiendront en 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution 72/6 sur l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique, dans laquelle elle a demandé instamment aux États Membres d'observer la trêve olympique, tant individuellement que collectivement, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Le concept de trêve olympique préconisé par l'ONU repose sur l'antique tradition grecque de l'*ekecheiria*, qui demande que soit observée, pendant les Jeux olympiques, une trêve propice à la création d'un environnement pacifique, qui garantisse que les athlètes et les autres personnes concernées puissent se rendre aux Jeux et y participer en toute sécurité. La trêve olympique est l'illustration d'une mobilisation collective autour de la paix par la participation au sport.

15. Le concept de protection par le sport et par l'accès à des espaces permettant d'y participer en toute sécurité dépasse les Jeux olympiques et autres grandes manifestations pour se placer au cœur des initiatives axées sur le sport et du dialogue sur l'intégrité du sport. La protection des athlètes, des spectateurs, des travailleurs et d'autres parties prenantes constitue une priorité du Plan d'action de Kazan au titre du domaine stratégique III, relatif à la protection de l'intégrité du sport. En outre, la possibilité de pratiquer une activité physique dans un lieu sûr est l'un des objectifs prioritaires du Plan d'action mondial pour l'activité physique. Bon nombre des initiatives signalées par les États Membres et les organismes des Nations Unies tenaient également compte de cet aspect.

4. Gouvernance et administration du sport au service de l'humain

16. Si l'on veut que le sport et l'activité physique contribuent pleinement à la réalisation des objectifs de développement durable, il importe que les programmes d'administration et de gouvernance du sport tiennent compte de ces derniers. Dans sa résolution 71/160, l'Assemblée générale, tout en appuyant l'indépendance et l'autonomie du sport, a encouragé les entités qui participaient à l'organisation de grandes manifestations sportives à respecter les lois et les principes internationaux applicables en matière de droits de l'homme et de développement, en vue de protéger les effets positifs que peuvent avoir ces manifestations. Dans sa résolution 37/18, le Conseil des droits de l'homme a fait des observations similaires.

17. Pour atteindre cet objectif, les organes de gouvernance et d'administration du sport à l'échelle internationale, notamment le Comité international olympique, le Comité international paralympique et la Fédération internationale de football association, doivent faire preuve de dynamisme et conjuguer leurs visions respectives. Le Comité international olympique, qui s'est imposé comme un précurseur en la matière, est un ardent défenseur des principes du développement. Bien qu'il ne soit pas un organe d'élaboration de politiques en matière de développement, il fixe les priorités concernant l'administration du sport et l'organisation des manifestations sportives dans le contexte du sport olympique, ce qui en fait un allié de taille pour ce qui est de façonner la contribution du sport aux efforts de développement nationaux et internationaux. Le Comité avance dans la mise en œuvre de son Agenda olympique 2020, qui repose sur les trois piliers suivants : crédibilité, durabilité et jeunesse. Le développement durable est devenu un aspect essentiel de l'organisation des Jeux olympiques et de l'ensemble des activités du Comité¹¹. Grâce à la mise en œuvre de l'Agenda olympique 2020 et de sa stratégie en faveur du développement durable¹², le Comité contribuera fortement à maximiser les retombées sociales, économiques et environnementales positives des manifestations sportives et de la participation à ceux-ci, tout en limitant les effets négatifs. Se considérant comme un interlocuteur privilégié à cet égard, le Comité a mis en place des mécanismes permettant à l'ensemble du Mouvement olympique d'échanger des informations et de mettre en commun les bonnes pratiques.

18. De même, en 2016, la Fédération internationale de football association a présenté son plan stratégique, intitulé *FIFA 2.0 : une vision pour l'avenir du football*. Conformément à sa mission, qui consiste à promouvoir le football, à en protéger l'intégrité et à le rendre accessible à tous, la Fédération constate que ce sport un pouvoir social et peut jouer un rôle de moteur et de catalyseur du changement sociétal. Elle fonde également sa stratégie sur l'idée que, de plus en plus, le monde exige des structures de gouvernance du sport qu'elles tiennent compte des grands principes du développement international, notamment la durabilité, le respect des droits de l'homme, l'inclusion et la lutte contre les inégalités et leurs conséquences. À cet égard, elle s'est engagée à « maximiser l'impact communautaire », en s'employant à faire du sport un vecteur de développement social et de lutte contre la discrimination, en facilitant le développement durable et en mettant en valeur le fair play, en particulier dans le contexte de l'organisation et de la préparation de la Coupe du monde, qui a lieu tous les quatre ans. La Fédération s'est engagée à donner à ses associations membres et à ses partenaires de la société civile les moyens d'adopter la même approche.

¹¹ Voir www.olympic.org/fr/agenda-olympique-2020.

¹² Voir www.olympic.org/fr/developpement-durable.

III. Promouvoir l'intégration du sport au service du développement et de la paix : rapports de terrain

19. Les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les institutions apparentées, ainsi que d'autres parties prenantes, redoublent d'efforts pour que le sport et l'activité physique soient mis au service de la réalisation d'objectifs plus larges aux niveaux local, régional et national. Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les institutions apparentées ont été invités à contribuer au présent rapport en communiquant des informations sur les initiatives qu'ils ont prises en matière de sport, en particulier sur la manière dont ces dernières sont alignées, le cas échéant, sur des objectifs de développement et des politiques plus larges. Ces informations nous apprennent que les initiatives en question s'inscrivent dans un petit nombre de catégories plus larges, à savoir la défense d'une cause grâce au sport, le sport au service de la société et l'intégrité du sport. Certaines sont également décrites comme cadrant avec un ou plusieurs des 10 objectifs de développement durable prioritaires énoncés dans le Plan d'action de Kazan, notamment l'objectif 17, qui préconise la généralisation des partenariats au service des objectifs. Certaines sont en outre alignées sur l'objectif 1 (Élimination de la pauvreté). On trouvera dans le présent chapitre un récapitulatif des informations communiquées, qui permet de mettre au jour les similitudes et les points de complémentarité qui existent entre les priorités en matière de politiques, la structure des programmes et les objectifs. Un résumé des contributions est disponible en ligne¹³.

A. Défense d'une cause grâce au sport

20. Certaines des initiatives signalées ont pour objet d'utiliser les manifestations sportives et la pratique du sport comme des plateformes permettant de sensibiliser le grand public et de l'associer à la défense de causes liées au développement.

21. Monaco a présenté l'initiative No Finish Line, une course à pied organisée en collaboration avec l'association Children and Future, qui a lieu chaque année depuis 1999 et pour laquelle les participants sont libres de choisir la distance qu'ils parcourent. Ces derniers marchent ou courent le long d'un circuit de 1 400 mètres pendant huit jours. En 2017, les 12 927 participants ont parcouru un total de 436 963 kilomètres, à raison de 1 euro collecté par kilomètre couvert. Les fonds ainsi levés ont ensuite été reversés à des projets concrets en faveur d'enfants défavorisés ou malades.

22. Le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Groupe de la Banque mondiale ont également fait part d'initiatives axées sur la défense d'une cause. En 2018, à l'occasion de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix, le Département des affaires économiques et sociales a lancé une campagne sur Internet intitulée #PlayforGlobalGoals et destinée à célébrer la contribution croissante du sport au développement et à la paix en tant que vecteur de tolérance, de respect, d'autonomisation des femmes et des jeunes, de santé, d'éducation et d'inclusion sociale. La FAO, l'UNICEF, le PNUD et le Groupe de la Banque mondiale ont rendu compte d'activités menées en collaboration avec des athlètes jouant le rôle d'ambassadeurs et de porte-parole pour promouvoir divers objectifs de développement. La FAO, par exemple, met à profit l'attention médiatique suscitée par

¹³ Voir <http://www.un.org/esa/socdev/sport/summary-inputs.pdf>.

certaines athlètes et manifestations sportives pour faire mieux connaître la campagne mondiale « Faim zéro ». De même, l'UNICEF mobilise son solide réseau de partenariats dans le domaine du sport et associe les athlètes à sa cause, leur assignant le rôle d'ambassadeurs de bonne volonté à l'appui des grandes campagnes mondiales consacrées à des questions telles que la migration et les méthodes parentales positives. Le PNUD travaille également avec des athlètes célèbres pour faire connaître les objectifs de développement durable, mobiliser les communautés et lever des fonds pour la mise en œuvre du Programme 2030. Le Groupe de la Banque mondiale adopte une démarche analogue dans son initiative Sport4Climate, qui s'appuie sur la notoriété des athlètes et la popularité de l'industrie du sport pour sensibiliser le public aux changements climatiques et inciter les gouvernements, les chefs d'entreprise et les citoyens du monde entier à agir sans délai.

23. Avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour les partenariats et du Cabinet du Secrétaire général, le Département de l'information et le Département des affaires économiques et sociales, mettent actuellement en place une collaboration entre le système des Nations Unies (organismes, fonds et programmes) et le Comité international olympique, le Comité international paralympique et le Comité d'organisation des Jeux olympiques qui se dérouleront à Tokyo en 2020. Ce cadre de coopération à l'échelle du système des Nations Unies permettra de faire des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, avant et pendant ces derniers, une référence en matière de prise en compte des objectifs de développement durable dans les grandes manifestations sportives, notamment en y éliminant les émissions nettes, en y assurant des pratiques d'emploi conformes à l'éthique, en y appliquant des méthodes d'approvisionnement durable et en y pratiquant le recyclage. Il offrira également un espace de promotion des objectifs de développement durable auprès du grand public, axé en particulier sur une inclusion qui passe par l'égalité de traitement des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques, la reconnaissance des performances des athlètes féminines et des athlètes originaires de régions en situation de vulnérabilité, notamment celles qui sont en proie à un conflit violent.

B. Le sport au service de la société

24. La plupart des initiatives citées par les États Membres mettent en lumière des progrès dans l'élaboration de politiques nationales destinées à promouvoir un mode de vie sain dans tous les groupes de population grâce au sport et à l'activité physique. La Fédération de Russie, le Guatemala, la Hongrie, le Mexique, Monaco, les Palaos et l'Ukraine ont rendu compte des réalisations enregistrées à cet égard. Les initiatives mentionnées ont en commun d'être centrées sur des programmes d'éducation physique bien planifiés et axés sur la santé. Le Guatemala, la Hongrie, le Mexique, les Palaos et l'Ukraine ont tous évoqué des plans d'action assortis d'échéances ou des initiatives similaires visant à élargir l'accès de toutes les composantes de la société à l'activité physique et au sport. Dans tous les cas, des objectifs spécifiques et mesurables ont été fixés ou atteints. Le Guatemala a par exemple établi des objectifs en matière d'activité physique pour la population dans son ensemble. De même, la Fédération de Russie a annoncé son intention de faire passer, d'ici à 2024, la proportion de ses citoyens pratiquant de manière régulière une activité physique ou un sport à 55 %, une proportion qui était de 36,8 % en 2018, et de 8,5 % en 2000. Monaco a évoqué l'intégration de cours d'éducation physique et de natation dans ses programmes scolaires, en mettant l'accent sur une instruction et des infrastructures de qualité.

25. Le PNUD et l'UNICEF ont déclaré recourir au sport pour atteindre des objectifs de santé. Le PNUD a par exemple mentionné son rapport national de 2017 sur le développement humain consacré au Brésil, qui met l'accent sur le lien entre

développement humain et pratique sportive. Dans cette publication intitulée *Movement is Life: Sports and Physical Activities for Everyone* (Le mouvement est la vie : sport et activités physiques pour tous), le PNUD constate que l'exercice physique va de pair avec une amélioration de l'état de santé, des processus cognitifs, de la sociabilité, de la productivité (grâce à une meilleure santé physique et mentale) et de la qualité de vie en général.

26. Un grand nombre des initiatives signalées visent avant tout à mettre à profit le pouvoir fédérateur du sport et les compétences fondées sur des valeurs et polyvalentes qui y sont associées pour renforcer le capital humain et social ou promouvoir l'intégration, l'inclusion et la cohésion sociales. Le recours à l'entraînement sportif pour favoriser l'acquisition de compétences non techniques propres à promouvoir la cohésion sociale ou l'autonomisation et l'inclusion économiques est une stratégie courante. Bon nombre des initiatives mentionnées affichant ces objectifs ont également pour but principal ou secondaire de lutter contre les comportements violents et de réduire l'exposition à la violence. Les initiatives centrées sur le sport bien conçues ont démontré leur efficacité s'agissant d'offrir un cadre propice aux types d'interventions psychosociales nécessaires à la réconciliation et au règlement des différends dans les situations d'après conflit¹⁴. Le sport favorise la consolidation de la paix en jetant des ponts entre des groupes et communautés qui pourraient sinon avoir de la méfiance voire de l'hostilité les uns vis-à-vis des autres¹⁵.

27. L'Allemagne a rendu compte de plusieurs initiatives de coopération au service du développement menées avec des partenaires locaux et internationaux issus de ministères, d'organisations non gouvernementales et de fédérations sportives, qui visent à promouvoir l'inclusion sociale, à favoriser la cohésion sociale et à améliorer le bien-être psychosocial, l'égalité des genres et le règlement des conflits à travers le sport. La plupart de ces initiatives consistent à dispenser aux entraîneurs sportifs, aux professeurs et aux responsables locaux une formation aux méthodes d'entraînement et d'enseignement propres à favoriser l'acquisition des compétences pratiques, sociales et émotionnelles voulues. L'Allemagne a lancé des initiatives en ce sens au Brésil, en Colombie, en Éthiopie, en Iraq, en Jordanie, au Kenya, au Mozambique, en Namibie, au Togo et dans les Territoires palestiniens occupés, et d'autres plus modestes au Ghana, au Niger, au Nigéria, en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Sénégal. En outre, l'Autriche a fait savoir qu'elle appuyait la coopération internationale pour le sport au service du développement et de la paix grâce à un programme de subventions fédérales, et Monaco a mentionné les activités de coopération internationale dans le domaine du sport menées par la Fondation Princesse Charlène de Monaco.

28. L'UNESCO a donné des renseignements sur son initiative Éducation physique de qualité, qui vise à améliorer l'accès au sport et à l'activité physique selon une démarche transversale, tout en se servant de la pratique du sport pour favoriser l'acquisition de compétences non techniques et la réalisation des objectifs d'inclusion sociale. En 2016 et 2017, l'UNESCO et ses partenaires ont aidé l'Afrique du Sud, les Fidji, le Mexique, et la Zambie à réviser leurs politiques nationales d'éducation physique de façon à les rendre inclusives, soucieuses du développement et centrées sur l'enfant, conformément à l'ensemble de principes d'action de l'UNESCO pour une éducation physique de qualité. Avec la collaboration et la participation financière de six partenaires internationaux, l'UNESCO met également en place une initiative destinée à intégrer les valeurs du sport, telles que l'honnêteté, le respect et l'équité,

¹⁴ Anneke G. Van der Niet, « Football in post-Conflict Sierra Leone », *African Historical Review*, vol. 42, n° 2 (2010), p. 48 à 60.

¹⁵ K. Höglund and R. Sundberg, « Reconciliation through sports? The case of South Africa ». *Third World Quarterly*, vol. 29, n° 4 (2008), p. 805 à 818.

dans les programmes scolaires et à aider les professeurs à dispenser, activement et de manière solidaire, un enseignement fondé sur des valeurs.

29. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le PNUD, l'UNESCO, les Volontaires des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale ont rendu compte d'initiatives centrées sur l'éducation par le sport visant à bâtir des communautés inclusives et résilientes. Par exemple, la CEPALC cherche à faire mieux connaître et à renforcer les projets communautaires menés par des jeunes de 15 à 17 ans en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont bon nombre touchent au domaine du sport. Dans le cadre des activités qu'il exécute dans de nombreux pays, notamment en Colombie, en Inde, en République dominicaine et au Soudan, le PNUD s'emploie à faire du sport un outil d'inclusion, de participation citoyenne et de paix. L'UNESCO a rendu compte des travaux qu'elle mène avec le conseil municipal de Malabon, aux Philippines, pour mettre en œuvre un projet de rajeunissement de la ville basé sur le sport qui doit permettre d'autonomiser les jeunes non scolarisés et de les aider à rejoindre le système scolaire, à bénéficier d'autres possibilités d'éducation ou à trouver un emploi dans l'économie formelle. Récemment, le PNUD a également soutenu des activités liées au sport destinées à promouvoir la diplomatie d'influence et la coopération transfrontalière au Kirghizistan et en République de Moldova. De même, le programme des Volontaires des Nations Unies utilise le sport pour promouvoir les principes d'inclusion sociale dans les régions de l'est de l'Ukraine touchées par le conflit. Le Groupe de la Banque mondiale a lancé, en République démocratique du Congo, un projet sur le sport et la culture au service du développement qui vise à recenser les sports et autres activités culturelles qui permettent d'améliorer la résilience, l'optimisme et le bien-être social des enfants et des jeunes. Le projet consiste à évaluer le cadre institutionnel et le contexte sociétal du pays de façon à proposer de grandes orientations et à dresser la liste des investissements et services stratégiques qui permettraient de tirer parti des bienfaits éducatifs du sport et d'autres activités de loisir.

30. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a lancé des initiatives présentant les mêmes structures et objectifs et portant une attention particulière à la prévention de la délinquance juvénile et à la consommation de drogues. Axée sur la prévention de la criminalité grâce au développement social, l'initiative mondiale de prévention de la délinquance juvénile de l'ONUDC contribue à donner aux entraîneurs sportifs et aux professeurs les moyens de mieux se servir du sport pour lutter contre la délinquance juvénile et la consommation de drogues, dans le respect des cadres nationaux pertinents. L'Office soutient les initiatives locales novatrices au moyen de subventions et fait connaître les meilleures pratiques dans le domaine du sport au service de la prévention aux enseignants et aux sportifs, ainsi qu'aux responsables politiques.

31. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) marie également objectifs d'inclusion et de prévention dans ses initiatives de mise à profit du sport à des fins de protection, qui sont dans la même veine. Il a ainsi élaboré un ensemble d'outils qui, mis en place entre 2016 et 2018, est destiné à renforcer la protection des enfants et des jeunes déplacés de force. Cet ensemble d'outils a contribué à améliorer la protection des enfants et des jeunes réfugiés et déplacés grâce à l'organisation d'activités sportives. Le HCR a également achevé l'élaboration du programme pour le cours d'intervenant sportif pour les jeunes, lequel vise à créer et gérer un programme sportif à long terme à l'intention des jeunes dans les communautés marginalisées et les situations de crise.

32. Parmi les États Membres, Monaco et les Philippines ont signalé des initiatives axées sur la paix qui visent à promouvoir la réconciliation de communautés en conflit. Par exemple, l'Organisation pour la paix par le sport, une organisation non

gouvernementale basée à Monaco, a mis au point le concept de « sport simple solutions », qui consiste à adapter les équipements sportifs, les infrastructures et les règles du jeu avec des ressources limitées pour permettre la pratique d'une activité sportive où que l'on soit et contribuer ainsi à atteindre les objectifs de paix mondiaux. Cette initiative a joué un rôle dans les discussions entre la Colombie et Monaco, qui ont abouti à la signature d'un accord visant à mettre en place des activités sportives à des fins d'inclusion sociale dans le cadre du programme colombien de paix par le sport. De même, par le truchement du Bureau du Conseiller présidentiel sur le processus de paix, les Philippines ont lancé des initiatives ou établi des partenariats avec divers groupes armés non étatiques et des entités connexes pour organiser des activités sportives dans le cadre du processus de paix, lesquelles sont un moyen important d'éviter l'escalade de violence dans la zone de Mindanao, touchée par le conflit.

33. Dans la plupart des cas, les initiatives signalées s'adressent à certains groupes de population, le plus souvent les enfants et les jeunes, particulièrement ceux se trouvant dans une situation de conflit, d'après conflit ou de crise humanitaire. Les initiatives mises en place aux Palaos avaient notamment pour bénéficiaires, outre les enfants et les jeunes, les femmes et les personnes âgées. Le PNUD a également mentionné des initiatives lancées en Argentine qui mettent l'accent sur l'autonomisation des femmes et la réduction de la violence sexiste. L'UNESCO a évoqué les activités qu'elle mène avec le club de football Juventus pour faire œuvre de sensibilisation et lutter contre toutes les formes de discrimination, promouvoir l'intégration sociale et améliorer l'inclusivité des sociétés grâce au football.

34. Les handicapés font aussi partie des groupes bénéficiaires, les initiatives concernées visant tout particulièrement à offrir à ces personnes la possibilité de pratiquer plus facilement un sport ou un autre type d'activité physique. La Fédération de Russie a souligné que la proportion de handicapés pratiquant une activité sportive de manière régulière a connu une forte hausse, passant de moins de 1 % en 2000 à 12,1 % en 2018. La Turquie et l'Ukraine ont également fait état d'initiatives ayant des objectifs similaires. Ces initiatives sont la preuve de l'alignement des priorités des objectifs de développement durable sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et de l'étroite collaboration avec les Jeux paralympiques et les Jeux olympiques des sourds.

35. Le rôle du sport dans la préservation et la sauvegarde des traditions culturelles et valeurs ancestrales, notamment s'agissant des jeux traditionnels des populations autochtones, n'a pas été oublié. En 2017, l'UNESCO a lancé une initiative de sauvegarde et de promotion des sports et jeux traditionnels, qui vise également à créer une encyclopédie interactive en ligne des sports et jeux traditionnels, à élaborer des directives destinées à préserver et à populariser ces sports et jeux, à mettre en place une plateforme internationale qui leur soit consacrée et à promouvoir les manifestations culturelles et sportives. Un comité consultatif ad hoc et quatre groupes de travail spécialisés ont été chargés de mettre en œuvre l'initiative, qui a reçu un large soutien du groupe d'amis pour les jeux et sports traditionnels de l'UNESCO, composé de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, de l'Inde, de Madagascar, du Mexique, du Nigéria, du Pakistan, des Philippines, de la République de Corée et du Sénégal.

36. En outre, la Fédération de Russie, le Guatemala, et l'Ukraine ont donné des renseignements sur l'action menée pour améliorer les performances olympiques et paralympiques et pour allouer davantage de ressources au sport de haut niveau. La Fédération de Russie a redoublé d'efforts pour s'imposer comme un pôle mondial pour l'organisation d'événements sportifs de grande ampleur et pour assurer une gestion efficace et sûre des événements. Depuis 2008, 3 800 compétitions sportives

internationales ont été organisées dans le pays, dont 95 championnats mondiaux et européens de sports olympiques, ce qui a fait augmenter le nombre de touristes se rendant en Fédération de Russie durant cette période et contribué ainsi au développement social et économique du pays.

C. Intégrité dans le sport

37. En ce qui concerne l'intégrité dans le sport, l'Ukraine a indiqué qu'elle avait ratifié la Convention du Conseil de l'Europe contre le dopage, la Convention internationale contre le dopage dans le sport, et, en 2016, la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives.

38. Parmi les organismes des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) se sont employés particulièrement activement à faire en sorte que l'action menée pour assurer la durabilité du sport et l'organisation d'activités sportives soit fondée sur les droits de l'homme, à réduire la corruption et à favoriser une organisation éthique des sports et des manifestations sportives.

39. Tout au long de 2016, l'OIT a collaboré avec le Comité international olympique pour mettre au point la stratégie du Comité en matière de durabilité, qui prend en compte certains éléments du programme pour un travail décent, notamment la main-d'œuvre, les compétences, le genre et l'égalité, et la sécurité et la santé du travail. L'OIT et le HCDH ont également collaboré avec des partenaires pour créer la Mega-Sporting Events Platform for Human Rights (plateforme pour la défense des droits de l'homme dans le cadre des grandes manifestations sportives)¹⁶, une plateforme multipartite rassemblant organisations internationales, instances dirigeantes du sport, organisations de la société civile, institutions nationales des droits de l'homme et syndicats d'athlètes. S'inspirant sur les principes applicables à l'organisation de grandes manifestations sportives dans le respect des droits de l'homme¹⁷, cette plateforme a pour objectif d'assurer le respect des droits de l'homme tout au long des grandes manifestations sportives et conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ses travaux ont abouti à l'établissement du Centre pour le sport et les droits de l'homme, à Genève en juin 2018. Ces trois dernières années, le HCDH a collaboré avec de nombreuses parties prenantes russes et internationales pour intégrer des politiques de non-discrimination dans les préparatifs de la Coupe du monde de 2018, organisée par la Fédération internationale de football Association, et des coupes du monde suivantes. En 2017, il s'est associé à l'UNESCO et à la Coalition européenne des villes contre le racisme pour faire avancer la lutte contre la discrimination et le racisme dans le sport en Fédération de Russie, à la suite de quoi, en septembre 2017, la ville de Moscou a confirmé sa volonté de rejoindre la coalition. Les participants à la réunion tenue en septembre 2017 ont proposé la création d'un héritage de non-discrimination après la Coupe du monde de 2018. Cette proposition a été appuyée par les parties prenantes de la Fédération de Russie.

40. L'ONUDC aide de plus en plus activement les gouvernements et les organisations sportives à lutter contre les formes de corruption qui compromettent l'intégrité du sport et à examiner la contribution de ce dernier à la réalisation des objectifs de développement durable. En 2018, il a notamment organisé, avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et la Fédération de Russie, une conférence sur le

¹⁶ Voir www.ihrb.org/megasportingevents/mse-about.

¹⁷ Voir www.ihrb.org/megasportingevents/sporting-chance-principles.

thème « Protéger le sport de la corruption », à laquelle ont assisté de nombreux gouvernements, organisations internationales et organisations sportives. Il a également contribué à la tenue d'ateliers sur la prévention de la manipulation des compétitions à l'intention de représentants du Brésil, du Ghana, du Nigéria et du Viet Nam. Il a en outre publié de nombreux documents sur l'intégrité dans le sport et fait partie du groupe de travail du Partenariat international contre la corruption dans le sport, du Groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption et du Groupe de travail sur l'Action 3 du Plan d'Action de Kazan.

IV. Mobilisation des ressources, programmation et mise en œuvre

41. Dans le cadre du débat concernant les politiques en matière de sport et d'activité physique structurée et non structurée, la communauté internationale reconnaît que les partenariats intersectoriels sont indispensables pour que les initiatives axées sur le sport aient des effets concrets et soient financées sur le long terme. Restant excessivement dépendantes des financements étrangers, ces initiatives tendent à refléter les priorités des donateurs et à être de courte durée¹⁸. Il est possible d'en maximiser la longévité et la portée en exploitant stratégiquement leurs liens avec les objectifs sociaux, économiques ou politiques plus généraux fixés aux niveaux national et international. Cette démarche permet d'intégrer la mobilisation de ressources destinées aux initiatives axées sur le sport au financement du développement au sens large et à d'autres formes de mobilisation de ressources. Pour des résultats optimaux, les activités de mobilisation des ressources en faveur du sport doivent également faire une place au transfert de connaissances et au renforcement des capacités, lesquels permettent d'assurer l'efficacité de la conception des programmes et la constitution de partenariats à long terme.

42. Les initiatives mentionnées font intervenir des partenaires de réalisation très variés, notamment des professionnels et organisations œuvrant dans le domaine du développement social, des organisations sportives, universitaires et humanitaires ainsi que des États Membres. Cette diversité se retrouve dans les sources de financement, nombre des initiatives citées étant cofinancées par des moyens étatiques, philanthropiques et privés.

V. Promotion et facilitation d'une recherche, d'un suivi et d'une évaluation efficaces

43. Les experts du domaine ont souligné la nécessité de mieux évaluer la manière dont les initiatives axées sur le sport peuvent être à l'origine de progrès dans certaines situations. Une réflexion sur les dynamiques qui doivent être mises en place en termes de procédures et de politiques pour que ces initiatives aient un effet positif durable permettrait de produire des données factuelles pouvant servir à définir des bonnes pratiques et d'autres critères propres à évaluer la nature et l'ampleur de la contribution de ces initiatives au développement durable, l'objectif étant d'établir des indicateurs normalisés permettant de mesurer l'apport du sport au développement durable.

44. Il est par ailleurs nécessaire d'améliorer la disponibilité de données liées au sport et de montrer comment ces données peuvent être exploitées à des fins d'évaluation dans d'autres domaines. Par exemple, les données sur la pratique du

¹⁸ Lindsey, I., « Governance in sport-for-development: problems and possibilities of (not) learning from international development », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 52, n° 7 (2017), p. 801 à 818.

sport ventilées par sexe donnent un aperçu intéressant des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles. Les rapports de la Fédération de Russie et de l'Ukraine sont aussi de bons exemples à cet égard, les données y étant ventilées de manière à montrer les effets concrets des initiatives axées sur le sport sur l'inclusion des personnes handicapées¹⁹.

45. Le cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable offre un bon point de départ pour la définition de sous-indicateurs ayant trait aux politiques et programmes liés au sport. Le Secrétariat du Commonwealth a lancé, avec le soutien de l'UNESCO et d'autres parties prenantes concernées, l'établissement d'un cadre d'indicateurs permettant de mesurer la contribution des initiatives axées sur le sport à la réalisation des dix objectifs de développement durable prioritaires du Plan d'action de Kazan. Un comité directeur de haut niveau et un groupe de travail à composition non limitée seront chargés de mettre en évidence les bonnes pratiques et les données pertinentes existantes, afin de mettre au point des indicateurs modèles et d'offrir des orientations méthodologiques. Les organismes des Nations Unies prendront part à ce processus selon qu'il convient, pour veiller à ce qu'il soit en phase avec les travaux menés pour assurer l'examen et le suivi du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

VI. Vers une approche cohérente du sport au service du développement et de la paix dans le système des Nations Unies et au-delà

46. Le cadre mondial pour le sport au service du développement et de la paix prend rapidement forme sur de nombreux fronts. Le système des Nations Unies a un rôle important à jouer dans l'harmonisation des différentes initiatives, laquelle exigera de recenser les complémentarités existant au niveau des politiques. Il en résultera une uniformisation ou une mise en correspondance qui facilitera les évaluations intersectorielles et permettra aux États Membres de mieux comprendre que le fait d'investir dans un domaine favorise les progrès dans un autre. Le Plan d'action de Kazan répond à plusieurs besoins et objectifs du Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix, qui a été actualisé en 2016. Il contribue en effet à l'adoption d'une vision commune, à la mise en place d'un cadre cohérent de partage de l'information et de suivi des politiques, et à la définition de priorités en vue de la constitution de partenariats multipartites aux niveaux international, régional, national et local. Il peut donc servir de base au renforcement de la cohérence et de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies.

A. Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix (2018-2020)

47. La mise à jour proposée du Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix a pour but de définir une stratégie à l'échelle du système visant à tirer parti du sport pour la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Il s'agira d'envisager de manière plus systématique les activités parallèles et complémentaires menées par les différents organismes des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix, tout en prenant acte et développant l'acquis des importants travaux menés dans

¹⁹ Les soumissions complètes des États Membres, des organismes des Nations Unies et des entités connexes peuvent être consultées à l'adresse : www.un.org/development/desa/dspd/sport-for-development-and-peace.html.

d'autres organisations intergouvernementales et dans les organisations sportives au niveau international. La stratégie vise également à rendre plus cohérentes et plus efficaces la planification des programmes et la mobilisation de ressources sur le terrain. La mise à jour est fondée sur la nécessité d'optimiser les synergies et de surmonter les difficultés recensées durant l'examen des progrès accomplis, et tient compte des suggestions et évaluations faites par les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

48. La mise à jour suggérée développe les grands axes de la version adoptée en 2016 et définit quatre priorités thématiques : a) renforcement du cadre mondial pour le sport au service du développement et de la paix ; b) élaboration de politiques pour la prise en compte systématique du sport au service du développement et de la paix dans les programmes et les politiques de développement ; c) mobilisation de ressources, programmation et mise en œuvre ; d) recherche, suivi et évaluation (voir tableau).

Mise à jour proposée du Plan d'action

<i>Principe/domaine thématique</i>	<i>Objectif</i>	<i>Domaine d'action</i>
1. Renforcement du cadre mondial pour le sport au service du développement et de la paix	<p>a) Adopter une conception et une approche stratégique communes pour orienter les activités des États Membres et des organismes des Nations Unies dans le domaine du sport au service du développement et de la paix</p> <p>b) Promouvoir la mise en place d'une stratégie à l'échelle du système pour l'examen et la mise en œuvre d'initiatives axées sur le sport et visant à asseoir plus solidement le développement et la paix</p>	<p>i) Se fonder sur les principaux engagements du Plan d'action de Kazan pour harmoniser les activités des différents organismes des Nations Unies concernant les politiques en matière de sport, le sport au service du développement et de la paix et l'intégrité dans le sport</p> <p>ii) Tirer parti des diverses connaissances spécialisées des organismes des Nations Unies et d'autres entités pour affiner encore les priorités thématiques du Plan d'action de Kazan et en assurer la complémentarité avec les activités menées par le système des Nations Unies dans tous les volets de leur action</p> <p>iii) Établir des orientations et des outils destinés à faire du Plan d'action de Kazan un mécanisme de coopération sur le sport au service du développement et de la paix dans divers contextes</p>
2. Élaboration de politiques pour la prise en compte systématique du sport au service du développement et de la paix dans les programmes et politiques de développement	<p>a) Favoriser l'harmonisation intersectorielle des efforts de promotion du sport au niveau national</p> <p>b) Établir des cadres nationaux visant à intégrer le sport dans les processus de développement, conformément aux principaux domaines politiques du Plan d'action de Kazan</p>	Renforcer les moyens disponibles pour assurer de façon conjointe la mise en œuvre ou le suivi des initiatives axées sur le sport ou ayant un lien avec le sport dans les ministères de la jeunesse, des sports, de la santé, de l'environnement, de la justice, de l'éducation et de la culture, ainsi que dans d'autres domaines, selon qu'il convient en fonction du contexte national

<i>Principe/domaine thématique</i>	<i>Objectif</i>	<i>Domaine d'action</i>
3. Mobilisation de ressources, programmation et mise en œuvre	Promouvoir des mécanismes de financement novateurs et des arrangements multipartites à tous les niveaux	<p>i) Encourager l'élaboration de programmes multipartites et leur mise en œuvre à tous les niveaux</p> <p>ii) Trouver un cadre propice à l'échange systématique d'informations sur les meilleures pratiques concernant le sport au service du développement et de la paix dans les domaines de la recherche, de la programmation et de l'élaboration des politiques</p> <p>iii) Renforcer les partenariats en matière d'élaboration des politiques entre les organismes intergouvernementaux et non-gouvernementaux œuvrant pour le développement, les fédérations sportives et les autres parties prenantes de la société civile.</p>
4. Recherche, suivi et évaluation	<p>a) Recenser les questions ou normes interdisciplinaires dans le domaine du sport au service du développement et de la paix</p> <p>b) Garantir qu'une attention effective soit portée à la contribution du sport et des initiatives axées sur le sport dans le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030</p>	Améliorer les capacités statistiques nationales et les systèmes de suivi de façon à garantir l'accès à des données liées au sport de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national, y compris en établissant des protocoles indicateurs

B. Structure institutionnelle

49. Dans le système des Nations Unies, les activités concernant le sport au service du développement et de la paix se retrouvent dans de nombreux programmes de travail et dans les travaux de nombre d'organismes et de mécanismes intergouvernementaux qui coopèrent avec leurs homologues extérieurs. En 2017, le Secrétaire général a commencé à renforcer la collaboration entre l'Organisation et les fédérations sportives. Malgré sa décision de fermer le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, il a encouragé le resserrement de la coopération avec le Comité international olympique, exprimant ainsi sa volonté de veiller à ce que le Comité et l'ONU harmonisent leurs priorités en matière de sport au service du développement et de la paix. Ainsi, tout en reconnaissant l'autonomie des deux structures, l'Organisation aide le Comité international olympique à apporter sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, y compris dans le cadre de la stratégie du Comité en matière de durabilité. De son côté, le Comité renforce ses capacités pour intégrer le concept de durabilité dans l'ensemble du mouvement olympique. En outre, divers organismes du système des Nations Unies,

fédérations sportives et autres parties prenantes étudient les moyens de faire fond sur cette alliance stratégique²⁰.

50. Comme l'indique le présent rapport, de nombreux organismes contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques dans le domaine du sport. L'UNESCO joue un rôle de premier plan à cet égard, grâce à sa collaboration avec des ministres et hauts fonctionnaires en charge du sport et de l'éducation physique. Son soutien à la Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport et au Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport est essentiel à l'action menée pour assurer la cohérence des politiques dans le domaine du sport au service du développement et de la paix. De même, en appuyant la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'ONUDC contribue pour beaucoup à ce que la question de l'intégrité dans le sport se voie enfin accorder l'attention qu'elle mérite et que le sport puisse avoir un véritable effet positif sur le développement.

51. Après avoir hébergé le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix – chargé d'épauler le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix – de sa création à sa fermeture en 2017, l'Office des Nations Unies à Genève a continué de jouer un rôle essentiel dans la promotion du sport au service du développement et de la paix, en apportant son soutien au dialogue stratégique mené par les mécanismes intergouvernementaux basés à Genève ainsi qu'au dialogue multipartite sur le sport au service du développement et de la paix tenu dans la région lémanique, qui rassemble des fédérations sportives et des entités des Nations Unies basées à Genève et ailleurs en Europe.

52. À la suite de la fermeture du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, l'important portefeuille d'activités liées au sport au service du développement et de la paix a été confié au Département des affaires économiques et sociales. Depuis, le Département prête son concours aux mécanismes intergouvernementaux basés à New York pour leur débat sur les questions liées au sport. Le Département est le principal organe fournissant un appui pour l'examen et le suivi du Programme 2030 et l'exécution de toute une série d'engagements intergouvernementaux portant sur les dimensions sociales et économiques du développement durable, tels que la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la promotion de l'inclusion sociale et la volonté de ne laisser personne de côté. En tant que tel, il est bien placé pour incorporer les différents aspects du dialogue sur le sport au service du développement et de la paix dans les débats intergouvernementaux pertinents de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de ses organes consultatifs et du Forum politique de haut niveau. Il mettra à profit son pouvoir fédérateur et son travail normatif et d'analyse pour aider les États Membres en rassemblant et en synthétisant les informations sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration des politiques et de mise en œuvre d'initiatives axées sur le sport favorisant le développement et la paix, en collaboration avec les parties prenantes concernées dans l'ensemble de la société civile, le système des Nations Unies, les milieux universitaires et d'autres parties prenantes.

53. C'est en coopérant étroitement les unes avec les autres que les institutions assureront l'exécution efficace des politiques et des programmes. Le Département des affaires économiques et sociales a entrepris de redynamiser le dialogue interinstitutions sur le sport au service du développement et de la paix, et la mise à

²⁰ Séminaire sur le thème « Réaliser les objectifs de développement durable par le sport : partenariats et réponses institutionnelles pour une meilleure cohérence et une plus grande efficacité », tenu le 5 octobre 2017 à Lausanne (Suisse). Voir www.thinksport.org/fr/latest-news-and-views/sport-sustainable-development-goals-seminar-for-international-key-players-6400.

jour du Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix peut servir de fondement à la mise au point d'une stratégie à l'échelle du système qui garantisse la participation de toutes les filières et sources de compétences tout en évitant les chevauchements d'activités et le manque d'efficacité.

VII. La voie à suivre

54. La pratique du sport et les manifestations sportives offrent un espace propice à la promotion du développement et de la consolidation de la paix lorsque ces deux domaines se recoupent. Pour que la pratique du sport et les manifestations sportives de tous niveaux favorisent le développement et la paix et s'inscrivent dans la durée, il faut impérativement que les activités de planification et de mise en œuvre correspondantes soient menées de manière résolue et participative, et se fondent sur des recherches, un suivi et une évaluation adaptés tenant compte non seulement des résultats des initiatives déjà lancées mais aussi des processus ayant mené à ces résultats. Il importe également de disposer de cadres généraux bien définis régissant le déroulement des initiatives axées sur le sport. Ces cadres doivent non seulement préciser à quel moment et de quelle manière de telles initiatives peuvent apporter le plus de changements positifs dans le contexte du développement, mais également prévoir des mécanismes permettant d'effectuer un suivi efficace de cette contribution. Ils doivent s'inscrire dans une structure institutionnelle qui permette de systématiser l'échange d'informations et de promouvoir des stratégies cohérentes et intégrées à tous les niveaux.

55. Pour faire avancer les travaux menés sur le sport au service du développement et de la paix à tous les niveaux et promouvoir la cohérence des mesures prises à cet égard, l'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) **Considérer le Plan d'action de Kazan et son cadre de suivi comme un cadre directeur contribuant à maximiser la contribution du sport au développement durable, et saluer la mise à jour du Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix (2018-2020) comme étant un moyen de renforcer la cohérence de l'action du système dans ce domaine ;**

b) **Encourager l'intégration effective de la réflexion sur la contribution du sport aux divers objectifs de développement dans l'examen et le suivi des cadres et programmes de développement pertinents, y compris la Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, le suivi de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le suivi du Programme d'action mondial pour la jeunesse et les mécanismes de suivi du Programme 2030, notamment le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.**

c) **Reconnaître l'importance du rôle de plaidoyer que jouent les fédérations sportives internationales s'agissant de faire le lien entre les priorités des administrateurs sportifs, de l'Organisation des Nations Unies et des gouvernements et administrations municipales en matière d'élaboration des politiques, et prendre acte du renforcement des relations entre le Comité international olympique et l'Organisation des Nations Unies à cet égard.**

56. Alors que le système des Nations Unies s'efforce de rapprocher ses différentes activités liées au sport au service du développement et de la paix et de veiller à ce que le sport et les initiatives axées sur le sport soient pris en compte dans les différents volets de son action, les États Membres souhaiteront peut-être

continuer d'appuyer les travaux consacrés sport au service du développement et de la paix qu'il mène dans la nouvelle structure institutionnelle et favoriser une forte collaboration interinstitutions dans ce domaine.
